

Présents : Mesdames CORDIER THOMAS VERCRUYSSSE Messieurs COLLETTE BARRUET MESSIO TOFFIN LEHMANN LAURENT.

Absents excusés :

- Monsieur Médéric PARROT.
- Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL ayant donné pouvoir à Monsieur Michel COLLETTE.
- Monsieur Philippe POULAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis MESSIO.

Secrétaire de séance : .Monsieur François LAURENT.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 1^{er} juillet 2013.
- Modification compétence CCPOH (très haut débit).
- Fusion des syndicats d'électricité.
- Modification des « systèmes alarmes ».
- Délibération pour coordonnateur communal du recensement population.

Informations diverses :

- Paratonnerre église.
- Point sur les travaux en cours ou en projet.
- Rentrée scolaire, périscolaire, cantine.

Lecture est faite du conseil municipal du 1^{er} juillet 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité avec une remarque de Madame THOMAS, les riverains sont convoqués à une réunion mettre «5 juillet au lieu de 5 août ».

De Monsieur MESSIO signale que l'entreprise retenue n'est pas d'Estrées-St-Denis mais de Canechancourt.

Madame THOMAS signale que Médéric avait fait des remarques et qu'elles ne figurent pas au compte rendu, Monsieur COLLETTE répond que Monsieur PARROT n'a pas fait parvenir la liste de ses remarques au secrétariat.

MODIFICATION DE COMPETENCE CCPOH (très haut débit) :

Le Président de la CCPOH a proposé d'adhérer au Syndicat Mixte Oise à très haut débit mis en place par le conseil général, par contre il est nécessaire de procéder à un transfert de compétence à la CCPOH

Monsieur le Maire signale que nous devrions être reliés entre 2018 et 2022.

Les membres du conseil municipal votent pour ce transfert de compétences à l'unanimité

FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE :

Suite à une proposition du Préfet de l'Oise, il n'existerait plus que deux syndicats d'électrification dans notre département. Les cinq syndicats existants seront dissous au profit de la création de deux, nous ferons partis du S.E.Z.E.O (Syndicat Energie de la Zone Est de l'Oise).

Madame THOMAS intervient et stipule qui faudrait dès à présent indiquer le nom des futurs délégués sur la délibération proposée.

Les délégués qui siégeront dans cette nouvelle structure ne seront plus communaux. Les membres du conseil municipal décident de confier cette mission à ceux qui siégeait au SEVOISE Messieurs MESSIO et TOFFIN.

Vote pour à l'unanimité.

MODIFICATION DES SYSTEME ALARME :

Monsieur COLLETTE propose de choisir un seul prestataire pour l'entretien et la rénovation des systèmes d'alarmes de nos bâtiments publics et d'installer une alarme à la salle des loisirs. Il présente les devis de deux fournisseurs.

DACHE : sur 3 ans déplacements et main d'œuvre inclus dans le contrat, pièces facturées.

Prix : 3 779,30 € pour tout remettre à neuf et maintenance de la mairie pour 538,20 € pendant 3 ans.

AFG : déplacements, main d'œuvre et pièces inclus dans le contrat. Prix : 6 656,94 €/an pour une remise à neuf et maintenance de 3 690 €/an pendant 3 ans.

Les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de l'entreprise Daché.

DELIBERATION POUR COORDONATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le conseil municipal doit nommer un coordonnateur communal pour le recensement de la population en février 2014.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jackie TRANCART qui a déjà effectué cette tâche au précédent recensement.

Il proposera également à Mesdames Evelyne MONDANEL et Fabienne DECHILLY de bien vouloir renouveler cette expérience.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la reconduction de Monsieur Jackie TRANCART en tant que coordonnateur du recensement ainsi que la rémunération de 500 € nets.

INFORMATIONS DIVERSES :

Paratonnerre église :

Monsieur COLLETTE indique que la société B.C.M a contrôlé le paratonnerre de l'église et nous a informés que celui-ci n'est plus aux normes. Le montant de la remise en conformité proposé par l'entreprise INDELEC est de 6 362 €, il est décidé de reporter cette dépense non prévue au budget et de demander des devis à d'autres entreprises spécialisées.

Point sur les travaux en cours ou en projet :

Les travaux de la RD 1017 sont terminés et les 3 dossiers de la rue Désiré Eve (entrées charretières), carrefour de la rue du Bois du Jonc/rue de Villette et bordures de trottoirs rue de Villette sont en cours d'instruction, les travaux seront réalisés durant les prochaines semaines.

Rentrée scolaire, périscolaire, cantine :

Monsieur LAURENT signale que la rentrée s'est bien déroulée, il rappelle les effectifs :

Saint-Martin-Longueau :		135 élèves
PS	: 31	
MS + 6 GS	: 27	
GS + 7 CP	: 23	
CP	: 26	
CE1 + 9 CE2	: 28	
Bazicourt :		55 élèves
CE2 + 13 CM1	: 2	
CM1 + 17 CM2	: 28	

Soit un total de 190 élèves, le nombre d'élèves/par classe augmente significativement cette année, l'an dernier les groupes scolaires comptaient 172 élèves.

Monsieur COLLETTE avise le conseil que la rénovation des terrasses de l'école est terminée, il a été procédé à la mise en peinture du couloir côté primaire et du traitement de la charpente, il reste la fuite sur le dôme de la salle d'évolution à terminer avant l'hiver.

Monsieur BARRUET informe des effectifs de la restauration scolaire (101) et donne le nombre de repas servis au cours de l'année scolaire 2013/2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.